

Gourrier arrivé

16 AOUT 2017

Le 12 août 2017

DDTM du Nord / SPE

Madame, Monsieur

Veillez trouver ci-joint, le dossier de déclaration de restauration d'une zone humide située à Saint-Aybert lieu-dit Marais de Loumois en 3 exemplaires.

Sincères salutations.

SPE 59 / REÇU LE

21 AOUT 2017

N° M31.

PRÉFET DU NORD

Direction départementale  
des territoires et de la mer

Service eau environnement

Unité Police de l'Eau

**RECOMMANDE AVEC AR**

81/RE

Monsieur JACQUEMIN Nicolas  
6 ter, rue de Thivencelle

59163 SAINT-AYBERT

Lille, le

22 JAN. 2018

Monsieur,

Vous avez déposé, en date du 16 août 2017, un dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement relatif à :

**« la restauration d'une zone humide au lieu-dit Marais de Loumois à Saint-Aybert »**

Par courrier en date du 12 septembre 2017, notifié le 13 septembre 2017, une demande de renseignements complémentaires au titre de la complétude vous a été adressée précisant, conformément à l'article R.214-33 du code de l'environnement, que votre réponse devait intervenir dans un délai de 3 mois.

Ce délai est aujourd'hui dépassé. Aussi, je me vois dans l'obligation de considérer que vous renoncez à cette déclaration et de clore votre dossier. **Le service en charge de la police de l'eau confirme l'opposition tacite à cette déclaration.**

Au cas où vous souhaiteriez relancer cette démarche, il vous appartiendra de nous transmettre un nouveau dossier, prenant en compte notre demande précitée.

**Je me permets d'attirer votre attention sur les peines prévues au code de l'environnement en cas de travaux en violation d'une opposition soumise à déclaration.**

L'Unité Police de l'Eau, en charge de l'instruction de ce dossier, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (tél : 03 28 03 84 21).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

La responsable du Service Eau Environnement,



Isabelle DORESSE

Copie à la Délégation Territoriale du Valenciennois



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction départementale  
des territoires et de la mer

Service eau environnement

Unité police de l'eau

88/92

Monsieur le Maire  
de la commune de Saint-Aybert  
Rue de l'Église

59163 SAINT-AYBERT

Lille, le

22 JAN. 2018

Monsieur le Maire,

Je vous prie de trouver sous ce pli, pour affichage en mairie durant une période de un (1) mois minimum copie de la confirmation d'opposition tacite de monsieur le Préfet concernant le dossier de déclaration déposé par Monsieur JACQUEMIN Nicolas, en date du 16 août 2017, relatif à l'opération suivante « restauration d'une zone humide au lieu-dit Marais de Loumois à Saint-Aybert ».

A l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner un certificat d'affichage correspondant signé (à l'adresse indiquée ci-dessous).

L'Unité Police de l'Eau, en charge de l'instruction de ce dossier, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (tél : 03 28 03 84 21).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

La Responsable du Service Eau Environnement,

  
Isabelle DORASSE

Copie à la délégation territoriale du Valenciennois